

Il est fait mention des apiculteurs, et de certaines autres questions. Je sais qu'il est difficile de garder le secret dans les questions de ce genre. Le ministre est membre de la Chambre des communes depuis aussi longtemps que moi, et il a été dans l'opposition plus longtemps. Je sais qu'il est le premier à reconnaître la nécessité d'observer certaines précautions en ces matières. J'espère qu'à l'avenir, il verra à ce que ne soient pas communiqués à la presse des renseignements qui ne sont pas compris dans le texte d'une résolution et qui n'ont pas fait d'objet d'une annonce à la Chambre.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, je donne l'assurance à mon honorable ami que je ne sais où la *Free Press* de Winnipeg a obtenu les renseignements qu'elle semble avoir publiés.

**M. Benidickson:** J'imagine bien, monsieur le président. Je ne fais que demander au ministre et à ceux de ses collègues du ministère qui sont actuellement à la Chambre,—ils ne sont guère nombreux,—qui auront plus tard à présenter des mesures de ce genre d'être moins vagues en formulant leurs résolutions, alors qu'ils permettent à leurs fonctionnaires de donner aux journaux des détails qui ne figurent pas dans la résolution, entre le moment où la résolution est inscrite au *Feuilleton* et le moment où elle est débattue en Chambre. Le communiqué de presse en question est daté du 10 juin 1959. Il est bien étrange de comparer le discours que le ministre a prononcé avant le mien, et le communiqué de presse que j'ai devant moi, où il est dit que le chiffre maximum des prêts agricoles aux particuliers sera peut-être porté de \$5,000 à \$5,500, que le taux d'intérêt va demeurer à 5 p. 100, que les apiculteurs seront admis, etc. Je ne critique pas le ministre. Je sais que lui et ses collègues vont réparer cela en vue du débat à venir. Je sais que le ministre admettra qu'il est assez déconcertant, quand on se prépare à un débat et que la mesure en est au stade de la résolution et que la résolution est vague, d'en voir annoncer les détails dans les journaux. Habituellement, le gouvernement préfère que le débat soit bref au stade de la résolution. Il espère que le débat principal aura lieu à la deuxième lecture. Si les renseignements sont communiqués aux journaux et publiés, il ne nous reste plus qu'à anticiper sur le débat de la deuxième lecture et à faire nos observations à l'étape de la résolution.

Je pense que le comité accueillera avec faveur les renseignements contenus dans la présente résolution. Étant donné l'annonce de cette mesure, faite le 15 janvier par la bouche du gouverneur général, j'affirme de nouveau que la mesure dont nous sommes

[M. Benidickson.]

saisis est insuffisante et qu'elle nous est présentée si tard que le gouvernement a dû insérer, dans le bill qui doit suivre, une disposition pour le rendre rétroactif au 31 mars.

**M. Herridge:** Monsieur le président, puis-je dire qu'il est six heures?

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

### Reprise de la séance

**M. Herridge:** Monsieur le président, les membres de mon parti appuient avec plaisir une mesure qui prévoit le maintien d'une loi très sensée qui s'est montrée fort utile. Je dois remercier le ministre de nous avoir fait tenir copie du rapport de 1958 qui ne nous avait pas été remis à la suite de l'erreur de certain fonctionnaire. Il n'y a pas lieu de trop s'en inquiéter, parce que nous commettons tous des erreurs, comme disait Marie en embrassant la vache. Mais je dois dire, en me joignant au député de Kenora-Rainy-River, que je me formalise quelque peu de ce que les détails d'une mesure législative paraissent dans les journaux avant d'avoir été présentés à la Chambre.

**L'hon. M. Fleming:** Je dirai à mon honorable ami que je partage entièrement ses sentiments.

**M. Herridge:** Je n'en doute pas. Je comprends parfaitement qu'un député puisse parfois être embarrassé lorsqu'à la suite de la parution dans les journaux de ces articles renfermant des détails sur les mesures devant être présentées à la Chambre, certaines personnes lui demandent des renseignements et qu'il doit leur répondre qu'il n'est nullement au courant de cette mesure. Je suis convaincu qu'il doit y avoir eu erreur de la part de quelqu'un.

Le genre de mesure à l'étude est davantage dans mes cordes, monsieur le président, que celle qui avait trait aux obligations des chemins de fer Nationaux. J'ai très peu d'expérience dans le domaine des obligations, mais en tant que rural qui s'efforce depuis au delà de 50 ans de vivre de la terre, j'ai une grande expérience des divers aspects de l'agriculture, et aussi des cultivateurs. J'ai connu des cultivateurs très intéressants. Je connais leur histoire, dans notre région, et ils ont connu bien des privations, ils ont trimé dur dans les débuts, et encore aujourd'hui. Cela me rappelle une anecdote. Il y a quelques années, un vieux monsieur s'est présenté chez moi, au comble de la désolation, et m'a demandé de lui prêter les services d'un garçon qui travaillait chez nous à l'époque. "Vous savez, me dit-il, Marie me laisse tomber". Marie